DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
## SEANCE DU 24 MARS 2006

**Délibération**
**n° 2006.03.097**

**Travaux à bons de commande - Bâtiments - Voirie réseaux divers - 12 lots : appel d'offres ouvert**

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Claude BEAUCHAUD à Daniel OPIC, Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

Alain PIAUD

**Excusé(s) représenté(s) :**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2006**

**DELIBERATION N° 2006.03.097**

| AFFAIRES GENERALES / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE | Rapporteur : **Monsieur MERONI** |
|---|---|

**TRAVAUX A BONS DE COMMANDE - BATIMENTS - VOIRIE RESEAUX DIVERS - 12 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême dispose d'un patrimoine immobilier important dont elle assure la maintenance et pour lequel elle met en œuvre des travaux de rénovation ou d'aménagement.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché de travaux à bons de commande dans les domaines Bâtiment et Voirie Réseaux Divers.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé :

**Lot n° 1** – GROS-OEUVRE – MAÇONNERIE.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 60.000 € H.T.
- maximum : 240.000 € H.T.

**Lot n° 2** – VRD.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 10.000 € H.T.
- maximum : 40.000 € H.T.

**Lot n° 3** – AMENAGEMENTS EXTERIEURS - CLOTURE.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 15.000 € H.T.
- maximum : 60.000 € H.T.

**Lot n° 4** – CHARPENTE COUVERTURE METALLIQUES - METALLERIE.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 50.000 € H.T.
- maximum : 200.000 € H.T.

**Lot n° 5** – CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 20.000 € H.T.
- maximum : 80.000 € H.T.

**Lot n° 6** – ETANCHEITE.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 30.000 € H.T.
- maximum : 120.000 € H.T.

**Lot n° 7** – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE - CLIMATISATION.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 50.000 € H.T.
- maximum : 200.000 € H.T.

**Lot n° 8** – ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE - VMC.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :
- minimum : 50.000 € H.T.
- maximum : 200.000 € H.T.

**Lot n° 9** – MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

- minimum : 20.000 € H.T.
- maximum : 80.000 € H.T.

**Lot n° 10** – MENUISERIE EXTERIEURE (bois, PVC, Alu) - STORES - FERMETURES.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

- minimum : 30.000 € H.T.
- maximum : 120.000 € H.T.

**Lot n° 11** – CLOISONS SECHES - PLAFONDS SUSPENDUS - CARRELAGE.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

- minimum : 20.000 € H.T.
- maximum : 80.000 € H.T.

**Lot n° 12** – PEINTURE - REVETEMENT DE SOL - VITRERIE.
Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

- minimum : 20.000 € H.T.
- maximum : 80.000 € H.T.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 10, 33, 56 à 59 et 71.1 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 14 mars 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER** que :

- la durée des marchés est de 1 an à compter de la date de notification,
- les marchés pourront être renouvelés par reconduction expresse sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**D'IMPUTER** la dépense aux chapitres 23 et 011 du budget principal et des budgets annexes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**
**A L'UNANIMITE,**
**ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| **Certifié exécutoire :** | |
|---|---|
| **Reçu à la Préfecture de la Charente le :**<br><br>**31 mars 2006** | **Affiché le :**<br><br>**03 avril 2006** |